



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

Note n° 1985- le 26.06.2018

COMMISSION DES DROITS
AC/CB

Note d'information

Objet : Valeur du point PMI-VG et Evolution

La valeur du point de PMI-VG a une incidence sur :

- la retraite du combattant,
- les pensions militaires d'invalidité,
- le plafond de la extraite mutualiste du combattant.

La valeur du point est indexée sur l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique (article L 125 - 1 du CPMI-VG).

Entre 2010 et le premier trimestre de 2018 la valeur du point de PMI-VG passait de 13,85€ (au 01/10/2010) à 14,40€ (au 01/10/2017) soit une augmentation de 4,27%.

Durant la même période, l'indice des prix à la consommation (hors tabac) a augmenté de 8,00% et en incluant le tabac de 8,67%.

Il ressort donc une perte de pouvoir d'achat de la valeur du point de 3,73% ou de 4,40% selon l'indice choisi.

En 2010 les titulaires de la retraite du combattant étaient 1 335 681, en 2017 de 1 008 047 et en 2018 de 955 208.

En ce qui concerne la retraite du combattant la perte de pouvoir d'achat a été compensée par l'augmentation du nombre de points accordé (41 points en 2010 puis 48 points en 2016 et enfin 50 points en 2017 – en 2018 une nouvelle augmentation fait passer la retraite du combattant à 52 points).

Mais cette perte entraîne pour les titulaires d'une pension d'invalidité une diminution de leur niveau de vie.

Lors d'une émission de radio récente, monsieur Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics a annoncé qu'un projet de loi sur l'action publique serait déposé au printemps 2019. Il n'a pas exclu un nouveau gel du point de l'indice de la fonction publique.

NOTA : Dans les différents budgets (programme 169) et sur la période le taux de diminution des crédits est toujours resté inférieur à celui des bénéficiaires des prestations, ce qui dégage des marges budgétaires utilisables.

FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT

24 bis boulevard Saint Germain - 75 005 PARIS / 01 40 46 71 40 / fnam@maginot.asso.fr
Créée en 1888 - Reconnue d'Utilité Publique le 28/05/1933